

Table des matières

Description **Error! Bookmark not defined.**

Location **Error! Bookmark not defined.**

Documents de Radiation à la Demande de l'Importateur 2

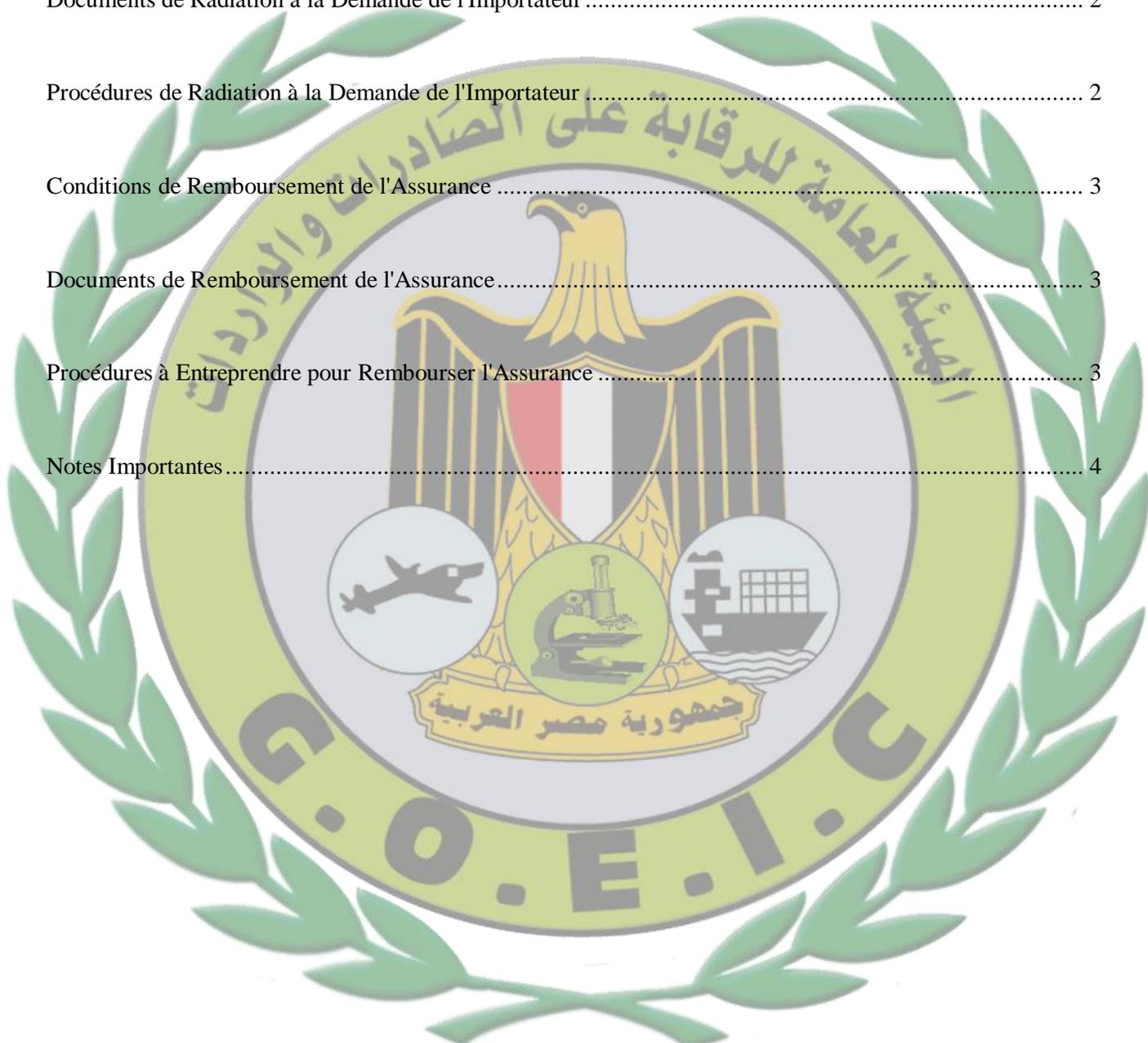
Procédures de Radiation à la Demande de l'Importateur 2

Conditions de Remboursement de l'Assurance 3

Documents de Remboursement de l'Assurance 3

Procédures à Entreprendre pour Rembourser l'Assurance 3

Notes Importantes 4



Radiation à la demande de l'importateur et remboursement d'assurance

Description

Radiation à la demande de l'importateur et remboursement de l'assurance conformément à la Loi n° 121 de 1982 et au Règlement tel que modifié par la Loi n° 7 de 2017.

Location

Branches : Marouf - 6 Octobre - Alexandrie - Port-Saïd - Suez - Damiette.

Après la décision de radiation, la demande de remboursement de l'assurance doit être soumise comme suit :

- En cas de soumission des documents d'inscription à (Marouf - 6 Octobre - Alexandrie - Port-Saïd - Suez - Damiette), la demande de remboursement est soumise à la branche où les documents d'inscription ont été soumis.
- En cas de soumission des documents d'inscription au (bureau du Complexe de Services aux Investisseurs de l'Autorité Générale de l'Investissement - Chambres de Commerce de Bab Al-Luq - Banha), la demande de remboursement est soumise à la branche de Marouf.
- En cas de soumission des documents d'inscription à (Kafr Al-Sheikh - Tanta), la demande de remboursement est soumise à (Alexandrie).

Documents Requis

1. Formulaire original de demande de radiation signé par la personne concernée ou un signataire autorisé devant l'employé compétent, ou avec l'authenticité de la signature attestée par la banque.
2. Extrait officiel récent, actif et valide du registre du commerce.
3. Copie de la carte d'identité nationale ou du passeport du propriétaire de l'établissement ou du gestionnaire autorisé, avec l'original pour vérification.
4. Soumission de toutes les copies des cartes de registre des importateurs valides émises pour l'établissement/la société, ou un rapport de police documentant leur perte.
5. Reçu de paiement des frais de radiation.
6. Si le demandeur est un agent :
 - Copie d'une procuration notariée du bureau d'enregistrement foncier, valide pour la radiation du registre et le remboursement de l'assurance du registre des importateurs, avec l'original pour vérification (un deuxième agent est acceptable).
 - Copie de la carte d'identité nationale ou du passeport de l'agent, avec l'original pour vérification.
 - Reconnaissance de la validité de la procuration signée par l'agent.

Procédures de Radiation à la Demande de l'Importateur

1. Prendre rendez-vous via le portail de la GOEIC (si la demande est soumise à la branche de Marouf ou 6 Octobre).
2. Soumettre les documents requis conformément au Règlement n° 121 de 1982.
3. Vérifier les documents requis et enregistrer la demande de radiation.

4. Payer les frais au trésor de l'autorité avec une carte visa.
5. Audit technique et financier.
6. Notification de la date à laquelle l'importateur peut demander un remboursement de l'assurance après la décision de radiation.
7. Préparation et approbation d'une note de radiation.
8. Enregistrement de la décision finale de radiation.

Conditions de Remboursement de l'Assurance

1. Émission de la décision finale de radiation et son enregistrement dans le système.
2. Absence de consignations ouvertes en cours de traitement.
3. La carte fiscale n'est pas interdite.
4. L'assurance n'a pas été récupérée précédemment.
5. Il n'y a pas d'obstacle juridique empêchant le remboursement de l'assurance.
6. L'importateur n'a pas été condamné par une décision finale pour avoir commis l'une des infractions mentionnées à l'article 6 de la loi n° 7 de 2017 modifiant la loi n° 121 de 1982.

Documents de Remboursement de l'Assurance

1. Formulaire original de demande de remboursement de l'assurance signé par la personne concernée ou par celui qui a le droit de gérer et de signer devant l'employé compétent, ou avec la validité de la signature de la banque conformément au registre commercial soumis lors de la radiation.
2. Reconnaissance du remboursement de l'assurance pour les cartes qui ont été radiées, signée par la personne qui a le droit de gérer et de signer devant l'employé compétent, ou en approuvant la validité de la signature d'une banque agréée.
3. Le reçu original pour la collecte du montant de l'assurance à récupérer ou une copie de la lettre de garantie.
4. En cas de demande de remboursement en espèces, soumettre :
 - La lettre originale de la banque avec le numéro de compte sur lequel l'assurance sera transférée, à condition que la banque soit accréditée auprès du système de paiement électronique du ministère des Finances sous le même nom et marque déposée.
5. En cas de remboursement par lettre de garantie :
 - Une copie de la lettre de garantie à récupérer.

Procédures

1. Prendre rendez-vous via le portail de la GOEIC (si la demande est soumise à Marouf).
2. Soumettre les documents requis conformément au Règlement n° 121 de 1982.
3. Absence de consignations ouvertes en cours de traitement et la carte fiscale n'est pas interdite.
4. L'assurance n'a pas été récupérée précédemment et il n'y a pas d'obstacle juridique empêchant le remboursement de l'assurance.
5. Traitement du dossier de remboursement de l'assurance.
6. En cas de remboursement en espèces :
 - Envoi de la demande de remboursement de l'assurance et de ses pièces jointes aux Affaires Financières pour examen.
 - Audit financier et technique de la demande et des pièces jointes.
 - Complétion du cycle financier pour récupérer l'assurance et transférer le montant sur le compte du client.

7. En cas de récupération de la lettre de garantie :
 - Livraison du dossier de remboursement du demandeur et de la lettre adressée aux affaires financières pour la remise de la lettre de garantie.
 - Se rendre aux Finances au siège de l'aéroport du Caire pour livrer le dossier de remboursement de l'assurance et la lettre de remboursement.
 - Révision financière et technique de la demande, des annexes et remise de la lettre de garantie par l'importateur.

Notes Importantes

1. Obtenez les formulaires de documents exclusivement à partir du portail de la GOEIC.
2. Frais : deux livres pour le droit de timbre de développement des ressources + une livre par page pour la procuration si soumise.
3. Seul un deuxième agent est accepté, et l'autorisation n'est pas acceptable pour les registres des importateurs.
4. Si la personne concernée ou le signataire autorisé est à l'étranger et délègue un représentant légal pour demander le service à la GOEIC, la procuration délivrée par une autorité étrangère doit être certifiée par l'ambassade ou le consulat égyptien à l'étranger et déposée au registre foncier en Égypte.
5. Pour obtenir un certificat indiquant que l'établissement ou la société a été radié, vous pouvez demander un certificat de données.
6. Après avoir annulé la carte de registre des exportateurs, l'inscription de la carte de l'agent des douanes doit être radiée du système informatique des douanes des voitures à l'aéroport international du Caire.
7. Les procédures de remboursement de l'assurance ne sont pas effectuées avant la décision de radiation et son enregistrement dans le système.
8. "Il n'y a pas de consignations ouvertes en cours de traitement empêchant les procédures de remboursement de l'assurance." Cela signifie que toute déclaration en douane précédente (exportation ou importation) pour laquelle aucune notification de réconciliation ou de rejet n'a été reçue sur le système, empêchant la procédure de remboursement de l'assurance jusqu'à ce que les procédures de ces consignations soient terminées.
 - Procédures pour finaliser les consignations en cours de traitement :
 - L'importateur/exportateur doit compléter les procédures de la consignation à la branche concernée de la GOEIC (au port où la consignation est importée/exportée). Cela se fait en recevant la notification de conformité ou de rejet ou en soumettant une preuve indiquant l'achèvement des procédures des consignations en suspens pour le support technique au siège de l'aéroport.
 - Les consignations en cours de traitement sont automatiquement téléchargées une fois leurs procédures terminées.
 - Vous pouvez vous rendre à la branche de la GOEIC à Marouf pour procéder aux procédures de remboursement de l'assurance.
9. Obstacles juridiques pouvant empêcher le remboursement de l'assurance :
 - Si le dossier prouve que l'établissement ou la société a notifié à la GOEIC toute modification des données d'inscription au registre des importateurs 60 jours après la modification, la décision sur les remboursements d'assurance est reportée jusqu'à la réponse du procureur.
 - L'interdiction de la carte fiscale en raison d'une violation de l'article 86 ou de l'article 96 du Règlement n° 770 de 2005 empêche le remboursement de l'assurance jusqu'à ce que les raisons de l'interdiction soient résolues.
 - Si un jugement définitif est rendu contre l'importateur pour une infraction en vertu de l'article 6 de la loi n° 7 de 2017, modifiant la loi n° 121 de 1982.

10. En l'absence d'un obstacle légal à la réinscription de l'établissement ou de l'entreprise, celle-ci ne sera réenregistrée qu'après l'émission de la décision de radiation et son enregistrement dans le système.
11. Vous pouvez appeler le (19591) ou visiter le bureau de service aux citoyens à l'aéroport pour vous renseigner sur :

- L'émission de la décision finale de radiation et son enregistrement dans le système.
- La confirmation qu'il n'y a pas de consignations ouvertes en cours de traitement.
- La vérification que la carte fiscale n'est pas interdite.
- L'assurance qu'il n'y a pas d'obstacle légal empêchant le remboursement de l'assurance.
- La vérification que le numéro de compte sur lequel l'assurance sera transférée est approuvé par le système de paiement électronique du ministère des Finances.
- La coordination avec le support technique pour procéder aux procédures pour d'autres activités (non-importation) certifiées sur la carte fiscale si la radiation de l'inscription au registre des exportateurs empêche de poursuivre ces activités.
- La vérification que le numéro de compte sur lequel l'assurance sera transférée est approuvé par le système de paiement électronique du ministère des Finances.
- La coordination avec le support technique pour procéder aux procédures pour d'autres activités (non-importation) certifiées sur la carte fiscale si la radiation de l'inscription au registre des importateurs empêche la conduite de ces activités.

